

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 9 DECEMBRE 2013, A BUTTES, HALL DE LIAISON

---

**Présidence** : M. Alexandre Willener (UDC)

Le vice-président ouvre la séance à 20h00, souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation. M. Daniel Dreyer (PLR) ayant quelques petits soucis de santé, M. Alexandre Willener le remplace dans son rôle de président pour ce soir.

---

## 1. APPEL

Le vice-président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

- Présents** : 38 membres (39 à l'arrivée de M. Nicolas Stauffer (PLR) à 20h05)
- *Pour le PLR* : Gilles Aeschimann ; Alfred Bigler ; Christophe Calame ; Simon Chédel ; Denis Cherbuin ; Eric Demarchi ; Johana Eidam Vautherot ; Simon Eschler ; Christelle Gertsch Macuglia ; Hans Peter Gfeller ; Philippe Leemann ; Laurent Patthey ; Jean-Michel Rossetti ; Claude Schick ; Nicolas Stauffer (arrivé à 20h05) et Pierre-Alain Wyss.
  - *Pour le PS* : Olivier Berthoud ; Jean-Pierre Cattin ; Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Alban Gashi ; Manuel Gonzalez ; Laurent Helfer ; Antoinette Hurni ; Romain Jeanneret ; Ion Karakash ; François Oppliger ; Sven Schwab et Loris Vuilliomenet.
  - *Pour le POP* : Thierry Miserez et Philippe Vaucher.
  - *Pour Les Verts* : Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
  - *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Loïc Frey ; Paul-André Matthey-Doret ; Claude-André Perrin et Alexandre Willener.

**Excusés** : 2 membres – Daniel Dreyer (PLR) et Laurent Kramer (UDC)

**Majorité absolue** : 20 voix

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Céline Fauguel, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 14 spectateurs sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Correspondance
3. Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2013
4. Modification du règlement concernant l'exécution et la réfection des fouilles
5. Modification du règlement relatif à la gestion des déchets
6. Projet de reprise de la déchetterie et classement de la motion « Pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès »
7. Rapport sur la politique communale d'accueil extrafamilial incluant un crédit de fr. 150'000.- pour les structures pré et parascolaires sur 3 sites
8. Quartier du Pontet (Couvét)
  - a) Crédit de fr. 850'000.- pour réaliser les équipements de la rue du Burcle
  - b) Crédit de fr. 192'000.- pour le rachat d'une servitude d'interdiction de bâtir grevant le bien-fonds no 3422
9. Communications du Conseil communal

10. Motions propositions et projets d'initiatives communales
11. Résolutions
12. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le vice-président le considère comme accepté.

---

## **2. CORRESPONDANCE**

A ce jour, le bureau du Conseil général a reçu une lettre de l'Association des Amis de Chasseron-Buttes. Ce courrier est à disposition de ceux qui souhaitent le lire en fin de séance.

---

## **3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013**

M. Jean-Paul Chédel (UDC) fait remarquer qu'à la page 204 du PV il a été noté qu'il faisait partie du groupe PLR. Or, il est bel et bien membre du groupe UDC. Ceci n'est point grave.

Cette modification apportée, le PV est accepté à l'unanimité tel que soumis.

---

## **4. MODIFICATION DU REGLEMENT CONCERNANT L'EXECUTION ET LA REFECTION DES FOUILLES**

Le vice-président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves Fatton (cc) indique qu'après plus de quatre ans de fonctionnement, quelques modifications doivent être apportées au règlement concernant l'exécution et la réfection des fouilles. Deux modifications sont purement cosmétiques ; l'article 3 et l'article 4. Concernant l'article 7 la modification est un peu plus importante.

Depuis 2, 3 ans, nous nous sommes rendus compte que lorsque des fouilles sont ouvertes sur le territoire communal, et plus particulièrement sur le domaine public, la partie restante entre le bord de fouille et le bord de route n'est souvent pas prise en compte et non financée par les entreprises ou les particuliers qui ouvrent nos routes. On se rend compte également que, suite à ces différents travaux, cette partie restante se dégrade bien souvent au fil du temps. 1 à 2 années plus tard, nous devons refaire cette partie de chaussée qui n'a pas été prise dans le cadre de la fouille, du fait d'une modification de terrain et de différents tassements de terrain entre la partie fouille et la partie restante. Ce que nous proposons aujourd'hui, c'est de définir clairement la distance qui doit être prise en compte dans le cadre des permis de fouilles à partir de maintenant.

On vous propose une distance entre 0 (bord de fouille) et 50 centimètres (bord de route). L'ensemble de cette partie devra être prise en compte dans le cadre des travaux de réfection de la fouille. Ceci nous permettra d'éviter des désagréments quelques mois après, étant donné qu'il y a une très courte proximité entre le bord de route et le bord de fouille.

Concernant les articles 3 et 4, on travaille uniquement sur la cosmétique : nous remplaçons le terme « Service des travaux publics » par « Le Service de voirie ».

Le vice-président ouvre la discussion générale.

M. Laurent Patthey (PLR) prend la parole en ces termes : « *Mon intervention sera très brève. En effet, la petite adaptation du règlement concernant l'exécution et la réfection des fouilles souhaitée par le Conseil communal est pertinente au vu des expériences faites depuis juin 2010. Le groupe PLR acceptera cette modification* ».

M. Sven Schwab (PS) remercie en préambule le Conseiller communal M. Fatton, qui a eu beaucoup de patience lors de la Commission des règlements (CREGL), afin de lui expliquer de quel côté de la route se trouvait le trou. Après avoir pris beaucoup de temps, avec des dessins à l'appui, M. Schwab a enfin compris de quel côté de la route se situait ce satané trou. C'est donc en toute connaissance de cause qu'aujourd'hui il peut se faire le porte-parole de la CREGL qui a préavisé favorablement à l'unanimité ces modifications. La discussion a été de courte durée. Il est effectivement apparu à la CREGL que la proposition du Conseil communal faisait sens. C'est également avec la même unanimité que le groupe socialiste se prononcera. Pour son groupe, la proposition est adéquate et raisonnable. Elle permettra effectivement de clarifier certaines situations, mais permettra surtout au Conseil communal de se fonder sur une base légale pour solliciter la réfection éventuelle de ces quelques bouts de chaussée. Le groupe PS acceptera donc l'entrée en matière ainsi que l'arrêté proposé.

M. Claude-André Perrin (UDC) indique que le groupe socialiste a pris connaissance des modifications du règlement concernant l'exécution et la réfection des fouilles et est tout à fait favorable à ces changements.

Le vice-président remercie M. Perrin, qui est bien du groupe UDC, pour son intervention.

Durant l'intervention de M. Fatton, à 20h05, M. Nicolas Stauffer a pris place au sein de l'Assemblée.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe au vote de l'arrêté. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte la modification du règlement concernant l'exécution et la réfection des fouilles**, telle que soumise par le Conseil communal.

---

## 5. MODIFICATION DU REGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DECHETS

Le vice-président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture (DTVAC).

M. Christian Mermet (cc) indique que cette modification du règlement intervient 2 ans après la première déjà apportée. Au niveau des déchets, les choses vont mieux, mais ne sont pas encore parfaites, loin s'en faut. Des constats peuvent être faits aujourd'hui, notamment la stabilité des coûts globaux, qui sont supportés par les citoyens à hauteur d'environ 1,2 million de francs. Cet élément sera d'ailleurs repris lors de la séance sur le budget. Cependant, il faut relever divers éléments, dont la problématique des déchets qui est dans un cadre législatif relativement complexe et extrêmement strict. Déjà aujourd'hui, par rapport aux coûts, s'ils sont stables, la part d'impôt est fixée par votre Autorité, nous avons un prix au kilogramme pour les déchets incinérables qui est fixé par la loi cantonale mais actuellement, le problème rencontré est une dérive entre les coûts qui sont pris en charge par la taxe au poids, qui est gérée de manière individuelle et la taxe de base, qui est répartie de manière uniforme entre tous les citoyens. Cette taxe prend notamment en compte les déchets encombrants. Depuis le début de la législature, nous avons fait des statistiques et, malgré la suppression des collectes au porte-à-porte des déchets encombrants, nous avons une augmentation d'environ 94% de leur tonnage. Ceux-ci ne sont pas les déchets que la commune de Val-de-Travers produit à travers ces citoyens qui augmentent, puisque sur le tonnage total de ce que nous incinérons comme déchets nous avons une baisse de 50% du poids, c'est-à-dire qu'actuellement Val-de-Travers produit des déchets incinérables à hauteur de la moitié de ce qu'elle produisait il y a 5 ou 6 ans. Par contre nous avons un transfert des déchets qui sont pris en charge dans le cadre des molok, avec une carte, qui sont facturés aux citoyens de manière individuelle, contrairement aux déchets encombrants qui sont répartis de manière uniforme auprès de toute la population. Ceci est élément que l'on peut regretter, mais il faut aussi admettre que vous avez le

choix entre vous donner beaucoup de peine, réduire les choses en petits morceaux et puis les transporter pour aller au molok pour que l'on vous facture fr. 0.40 le kilo, ou ne vous occuper de rien du tout et vous rendre à Saint-Sulpice pour tout mettre dans la benne gratuitement ; forcément, il faut avoir un sentiment citoyen, un engagement très fort pour faire cette démarche, alors nous allons essayer, à travers ce règlement, d'élargir cet élément. Le règlement prévoit cela aussi pour faire descendre les coûts mais aussi pour augmenter la qualité du tri. L'élément fort de cette proposition de modification, c'est le fait de pouvoir donner la possibilité au Conseil communal de mettre une limite sur la quantité de déchets encombrants qui sont repris gratuitement pour la population. Le but n'est pas de facturer plus de déchets aux personnes mais de les inciter à un meilleur tri, une meilleure qualité. Typiquement, aujourd'hui, vous amenez un canapé à la déchetterie, vous le mettez entier dans la benne, c'est gratuit pour vous, et la commune, c'est-à-dire nous tous, nous payons environ fr. 335.- pour le transport et son incinération, etc. Le but est que, si une quantité de déchets gratuits peut être limitée, vous enlevez la ferraille, éventuellement le bois, et puis il vous restera les coussins et divers petits éléments. Ce sont ces derniers qui se retrouveront dans la facture. La ferraille ne coûtera rien, au contraire, elle rapportera de l'argent. Donc, le but de cette modification est de permettre justement cette limitation de la quantité pour inciter à un meilleur recyclage. Le but attendu de cette démarche est de baisser les coûts et d'augmenter le recyclage. Nous avons imaginé, extrapolé car nous ne l'avons jamais fait, donc nous ne pouvons pas dire exactement ce qu'il va se passer. Un tiers pourrait être facturé, un tiers disparaîtra totalement et un autre tiers sera repris gratuitement. Le tiers facturé aurait déjà dû l'être les années précédentes puisque le règlement prévoyait déjà que, pour de grosses quantités, on ne devait pas prendre en charge les choses gratuitement. Et comme le règlement parlait de grosses quantités, de vider un appartement par exemple, mais ne fixait pas de limites quantitatives sur l'année, au fond ce n'était pas gérable, car il était facile de venir chaque semaine avec un meuble, afin de vider un appartement petit à petit. Nous n'espérons pas facturer à la grande majorité des citoyens quelque chose en plus, mais nous pensons que les cas particuliers, ou quelqu'un faisant des travaux ou rénovant complètement un logement, dans ce cas-là il y aurait une facturation. Et la grande majorité des citoyens contribuera à augmenter la qualité du tri. Aussi, pour à peu près 90% de la population, il n'y aura pas de facturation supplémentaire. Par contre, ce nouveau mode de fonctionnement devrait nous amener une baisse des coûts de taxe de base d'environ 10%.

Un autre élément est également présent dans ce nouveau règlement, c'est que nous souhaitons pouvoir être plus incitatifs par rapport aux commerces, à la mise à disposition d'outils pour le recyclage. Actuellement, rien n'existait dans le règlement. Lorsque nous nous sommes adressés aux grandes surfaces en leur expliquant qu'il fallait absolument pouvoir déposer en leurs murs les cartons ou des gros emballages, nous n'avons pas été accueillis avec beaucoup de bienveillance, alors en mettant ceci dans le règlement, nous pourrions être plus incitatifs à ce sujet.

Une autre nouveauté dans cette modification du règlement, c'est notamment toute la partie qui règle les procédures de contestations et de recours. Ce n'est pas tellement nouveau car c'est exactement ce qui est déjà appliqué cette année, mais nous l'intégrons formellement dans le règlement. Enfin, il comporte quelques modifications qui sont plus anecdotiques, par exemple nous avons corrigé le règlement qui faisait toujours référence aux collectes, nous l'avons donc adapté aux pratiques actuelles. Il y a donc ces trois éléments importants : donner au Conseil communal la possibilité de limiter la quantité de déchets encombrants qui puissent être pris en compte gratuitement, le fait d'inciter les commerces à mettre à disposition des outils pour le recyclage et les modifications techniques par rapport aux contestations des factures.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Olivier Berthoud (PS) prend la parole en ces termes : « *Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de ce rapport proposant une modification du règlement relatif à la gestion des déchets. Nous remercions le Conseil communal ainsi que l'administration pour le travail effectué et ne pouvons que souscrire à cette volonté d'améliorer l'efficacité en matière de gestion des déchets dans notre commune.*

*Le constat qui est fait dans ce rapport, notamment en ce qui concerne le transfert des déchets urbains vers les déchets encombrants, nous oblige à réagir. Le principe du pollueur-payeur, principe qui est au cœur de notre système de gestion des déchets, se voit en effet affaibli par ce report de la taxe au poids vers la taxe de base. Nous ne pouvons donc qu'appuyer la volonté du Conseil communal de réduire le volume global des déchets encombrants en incitant la population à accentuer encore ses efforts en matière de tri.*

*Notre groupe accueille également avec enthousiasme la nouvelle disposition légale relative à l'obligation qui est faite aux centres commerciaux de mettre à disposition des installations pour la reprise des déchets qu'ils mettent en circulation. Il nous paraît en effet logique de permettre aux clients de se délester des emballages et autres fioritures ornementales qui enrobent les produits dans l'établissement où ils les ont achetés.*

*L'unique point qui a suscité d'importantes réserves au sein de notre groupe concerne la prise en charge des premiers 80 kilos de déchets encombrants par la taxe de base, ceci sans prendre en compte le nombre de personnes constituant le ménage. Il nous semblerait en effet plus cohérent d'appliquer la même pondération qui est faite pour calculer le montant de la taxe de base et de l'appliquer par analogie au nombre de kilos à disposition. En d'autres termes, un ménage de quatre personnes payant une taxe de base plus importante qu'un ménage de deux personnes, il est logique qu'il bénéficie d'un plus grand nombre de kilos de déchets encombrants non taxés au poids. Cette demande ne modifie cependant pas le règlement qui nous est soumis ce soir et nous demandons donc au Conseil communal d'en tenir compte lors de la fixation de l'arrêté.*

*En conclusion, vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera unanimement la modification du règlement relatif à la gestion des déchets qui nous est soumise, en invitant toutefois le Conseil communal à introduire une pondération du nombre de kilos de déchets encombrants non taxés au poids en fonction de la taille du ménage ».*

M. Christophe Calame (PLR) prend la parole à son tour : « *Le groupe PLR a longuement débattu en ce qui concerne l'adaptation de ce règlement sur les déchets. Fidèle à sa position exprimée par le passé, le groupe PLR regrette de devoir finalement arriver à facturer, même partiellement, ces encombrants pour lesquels le citoyen a lui-même dû se déplacer à la déchetterie. Il faut le constater tout de même, la quantité d'encombrants à traiter a pris l'ascenseur, et il paraît raisonnable de tenter de limiter l'hémorragie.*

*Un élément clé vient toutefois remettre un tout petit peu de lumière dans ce tableau un tant soit peu sombre, il s'agit de cette décomposition en deux zones qui est prévue à la déchetterie. Deux zones donc, avec une première zone où chacun pourra continuer d'apporter gratuitement ses encombrants, dans la mesure où ils auront été au préalable triés en bonne et due forme ; une seconde zone enfin, et c'est seulement dans cette seconde zone que seront pesés les déchets amenés, comptabilisés sur votre carte molok, et une facture adressée en fin d'année pour tout ce qui aura dépassé 80 kg sur la période annuelle. Il demeure donc la possibilité à chacune et chacun de soigneusement démonter et trier ses encombrants afin d'éviter la taxation, même si l'exemple du canapé, cité à moult reprises par le chef du dicastère en a laissé plus d'un diablement circonspect.*

*En ce qui concerne le chiffre des 80 kilos, le groupe PLR doit constater que sa définition n'est basée que sur des éléments fort subjectifs. De plus, 80 kilos par ménage ne semble pas forcément très équitables, et nous ne pouvons qu'inciter le Conseil Communal, lorsqu'il prendra son arrêté, d'appliquer une méthode similaire au calcul de la taxe, considérant la composition du ménage pour appliquer un coefficient multiplicatif à ce chiffre de base de 80 kilos, qui nous le souhaitons, ne sera pas revu à la baisse en contrepartie de l'application de ces unités multiplicatives.*

*Nous demandons au Conseil communal de nous tenir informer année après année de l'évolution du volume des encombrants, et de mettre en place un système digne de ce nom qui nous permette à l'avenir d'avoir des informations un peu moins subjectives nous permettant de connaître précisément les quantités moyennes de déchets encombrants amenés à la déchetterie par les ménages, de savoir combien d'entre eux dépassent la limite de 80 kilos, et combien sont-ils taxés. Seules ces informations analytiques détaillées nous permettront de redéfinir ce chiffre de 80 kilos en connaissance de cause.*

*Dernier élément décevant dans ce rapport, je le citais en préambule, ce citoyen qui se déplace lui-même à la déchetterie pour y amener ses encombrants, même mal triés, se voit taxer son surpoids au prix de fr. 0.40 par kilo, même prix donc que celui qu'il paierait, s'il avait réussi à remplir un molok tout près de chez lui, engendrant donc du travail à la commune pour faire vider ce molok. Le taxe au poids est définie par la loi cantonale, et la commune n'a aucun degré de liberté, ceci est regrettable. Le groupe PLR aurait souhaité instaurer une taxation différenciée entre la taxe au poids dans le molok, et celle à la déchetterie pour ce canapé finalement pas si évident à éliminer en zone une. L'Etat ne nous permet pas cette différenciation, ce que nous regrettons. Nous accepterons donc cette modification de règlement, non sans quelques réserves, et en espérant que nos forêts ne se transforment pas trop vite en salles d'attentes meublées par des canapés trop chers à éliminer ».*

M. Claude-André Perrin (UDC) indique que son groupe, toujours sensible à l'économie que l'on peut faire réaliser aux citoyens de la commune, acceptera à l'unanimité le rapport du Conseil communal concernant la modification du règlement relatif à la gestion des déchets.

M. Simon Eschler (PLR) souhaite évoquer quelques réflexions : premièrement, la commune de Val-de-Travers sera la seule commune dans le canton à taxer les encombrants ou les déchets amenés à la déchetterie. Pourquoi les autres communes du canton ne les facturent pas ? Première raison, du point de vue de la lourdeur administrative, vous imaginez qu'il faudra tenir une comptabilité, un décompte de quel ménage, combien de personnes auront amené combien de kilos de déchets, combien il aura droit, etc. Il faudra envoyer une facture complémentaire supplémentaire pour le solde, etc. La deuxième raison est qu'une déchetterie, comme on l'a mentionné dans la motion déposée il y a 2 ans, est que l'on voulait une déchetterie sympathique, avec un bon fluide, qu'on puisse venir déposer les déchets et repartir. Imaginez maintenant, chaque ménage venant amener des déchets devra passer sur la balance, puis devra aller vider dans la zone 1 ou 2, devra repasser sur la balance, ce qui provoquera des files d'attentes. M. Eschler pense donc que cela ne sera pas une déchetterie conviviale et pratique pour les personnes qui devront gérer celle-ci.

Ensuite, il est clair que 90% d'augmentation de déchets est énorme, mais d'où proviennent ces chiffres ? M. Eschler pense qu'il faut mieux faire la distinction entre entreprises et ménages. A son avis, tout ce qui rentre dans un coffre de voiture provient d'un ménage. Tout ce qui vient d'un déménagement ou d'un vidage d'appartement est vite remarqué, car un coffre de voiture ne sera pas assez grand pour tout y contenir. Dans ce cas-là, il considère que ce sont des déchets d'entreprises. M. Eschler est persuadé qu'une grande partie des déchets qui sont dans la catégorie des 94% proviennent des entreprises. Aussi, il s'abstiendra de voter ce règlement.

M. Philippe Vaucher (POP) ne refera pas l'éloge du tri à la sortie des grandes surfaces, c'était une idée que son groupe avait déjà lancée il y a 5 ou 6 ans dans cette même salle à la suite d'une interpellation et est heureux qu'elle puisse se concrétiser. Son groupe admet les mêmes réserves sur les 80 kilos par an et par ménage. Il aimerait aussi que ce système soit pondéré par ménage. Pour le reste, le groupe POP accepte à l'unanimité ce rapport.

Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) prend la parole en ces termes : « *Aujourd'hui, nous percevons très concrètement les effets « moloks » avec un transfert important vers les déchets encombrants qui ont, nous a-t-on dit, augmenté de 94% depuis la fusion. Et bien sûr, cela coûte ! La proposition que nous fait le Conseil communal partant du principe pollueur-payeur ne paraît pas choquante, bien au contraire. Le système à mettre en place permettra enfin d'être plus impartial et plus transparent, du moins c'est ce que nous espérons. En effet, la maîtrise pour une gestion satisfaisante n'est toujours pas de mise à l'heure actuelle.*

*Mais, car il faut bien qu'il y ait un bémol, il serait souhaitable que la gestion des déchets reste pragmatique et avec un règlement aussi applicable et compréhensible que possible. Certes le besoin de clarification et d'information à la population sont récurrents, mais on a sincèrement l'impression qu'on va vers plus de complication, et à terme cela nous inquiète et suscite plusieurs interrogations :*

- ✓ *Est-ce la gestion des déchets en soi qui est si complexe ?*
- ✓ *Ou est-ce la manière des responsables de rendre les choses plus complexes qu'elles ne devraient l'être ?*
- ✓ *La création d'un nouveau poste administratif dédié à la gestion des déchets sera-t-elle suffisamment efficace et effective pour aboutir au résultat escompté après lequel court la commune depuis 2008 ?*

*Nous pourrions y revenir aussi tout à l'heure avec le rapport concernant la reprise de la déchetterie.*

*Au sujet des modifications du règlement, nous sommes particulièrement satisfaits du nouvel article 2.3 qui prévoit que tout grand centre commercial, grand magasin et autre est tenu de mettre à disposition les installations nécessaires à l'élimination et au tri des déchets provenant des produits qu'il vend. Mais le risque pour nous est que cet article ne reste qu'un vœu pieux. Aussi, nous demandons au Conseil communal de quelle manière il compte inciter la mise en œuvre de ces installations et quelles démarches ou actions sont d'ores et déjà prévues. Sans cet élément important, il nous paraît utopique de viser à terme une diminution globale des déchets.*

*Pour les cas prévus à l'article 3.2, dits « particuliers » et notamment lors de travaux importants de transformations (acheminement des déchets sur des centres de tri), nous préconisons qu'une remarque appropriée figure systématiquement dans les sanctions de permis de construire, pour éviter une surcharge de la déchetterie. Trop souvent jusqu'à présent, les ménages privés ont eu à supporter les transformations menées par des professionnels de l'immobilier.*

*Et pour terminer, même si la fixation des prix n'est pas de la compétence du Conseil général, nous demandons à l'instar des autres partis que le Conseil communal applique une taxe dégressive en fonction du nombre de personnes par ménage comme elle est appliquée pour la taxe de base ».*

Le vice-président donne la parole à M. Mermet (cc), vu le nombre important de questions.

M. Mermet remercie d'abord les groupes pour l'accueil favorable à ces propositions de modifications, dont certaines n'appellent pas de grands commentaires puisqu'il y a un assez large consensus, notamment le fait que nous devons être plus incitatifs envers les commerces. Par contre, à la question de savoir comment nous allons faire, la première chose est de réunir les gens, les responsables de ces commerces pour leur dire quels sont nos problèmes, ce à quoi nous désirons arriver, ce que nous aimerions qu'ils fassent avec bonne volonté. S'ils ne le font pas avec bonne volonté, peut-être aller un peu plus loin et être un peu plus incitatif par rapport à cet élément, puisque nous avons un règlement communal. Mais aujourd'hui, avec quelque chose qui est impératif dans ce règlement, cela peut nous donner des outils plus convaincants que ceux dont nous disposons jusqu'à présent, puisqu'ils n'existaient pas dans notre règlement communal.

Par rapport à la problématique des déchets encombrants, M. Mermet souhaite tout d'abord relever une chose, qui n'est peut-être pas claire pour tout le monde : dans la loi cantonale, il y a deux formes de déchets ménagers incinérables. Une forme « normale », qu'on peut mettre dans des sacs poubelles payants ou dans les moloks au poids. S'ils n'ont pas la bonne taille, ils deviennent des déchets encombrants. Théoriquement, tous ces déchets devraient être facturés fr. 0.40 au kilo, ceci étant fixé par la loi cantonale. Cette dernière nous laisse une marge de manœuvre, dans la mesure où nous ne pouvons pas facturer les déchets encombrants, puisque cela présente quelques difficultés à mettre en œuvre. Mais ce n'est pas une nouveauté de la commune de Val-de-Travers, c'est simplement la loi cantonale qui prévoit quelque chose et nous nous prévoyons de le mettre en œuvre pour ces éléments-là. Il y a des déchetteries où l'on pèse déjà le véhicule, à Neuchâtel par exemple, où les plaques d'immatriculation sont également notées.

Ensuite, le PLR a demandé que nous ayons une attitude incitative pour permettre de favoriser les citoyens qui amènent leurs déchets. Les fr. 0.40 par kilo n'ont pas pu être changés, par contre le fait de dire que la première partie des déchets encombrants est prise en charge gratuitement est une manière de contourner la loi et de moduler ce prix, en le faisant non pas sur le prix du kilo mais en prenant une partie de ceux-ci de manière gratuite. Ensuite, nous avons longuement parlé de la problématique de ces 80 kg. Ceux-ci ont été évoqués dans le rapport. En fait, nous avons imaginé

que sur l'entier des déchets encombrants apportés par les ménages, un tiers pouvait être pris gratuitement, un tiers que nous espérons voir disparaître et un tiers qui pourrait apparaître sous forme de taxation. M. Mermet a bien entendu les remarques faites tant par le PLR que le PS par rapport au fait qu'il fallait que cette prise en compte gratuite soit proportionnelle aux ménages. Ceci ne pose pas de problème. L'idée est de prendre en compte un tiers des déchets qu'on a reçu éventuellement en 2013 (les chiffres ne sont pas définitifs), et nous pourrions moduler ceci en fonction de la taxe de base, c'est-à-dire que pour une personne seule le nombre de kilos de déchets à déposer gratuitement serait de 45 kg, un ménage de deux personnes serait 1,8 fois ces 45 kg, etc. Nous retomberons donc sur la même logique que la taxe de base. M. Mermet peut donc prendre l'engagement de travailler dans cette direction lors de l'élaboration de l'arrêté du Conseil communal.

Le PLR s'est aussi inquiété du fait que nous allions taxer les déchets et que de ce fait nous risquons de retrouver ces derniers en forêt. Si les personnes ne se comportent pas correctement, nous aurons maintenant la possibilité d'infliger des amendes. Jusqu'à aujourd'hui, comme c'était des procédures assez lourdes qui renvoyaient au Ministère public, nous commençons par avertir les gens et nous les dénonçons uniquement en cas de récidive. Dorénavant, les amendes seront plus petites, mais quand certaines personnes essaieront de mettre des déchets en forêt ou à côté des moloks pour essayer d'économiser quelques francs, et que l'amende se monte à fr. 50.-, certes une somme modique, mais représentant une bonne partie de l'année de déchets, cela les incitera peut-être à avoir une attitude plus respectueuse. Le projet mis en œuvre nous permettra donc d'être un peu plus « piquant » sur le fait de réprimander les citoyens ne se conformant pas au règlement.

M. Mermet répond également à M. Eschler (PLR), qui a énoncé quelques remarques sur la déchetterie, notamment la complication de mettre œuvre cette taxe sur les déchets encombrants. Notre système informatique étant très sophistiqué, l'idée est que tout soit géré par les cartes moloks, qui devront bien évidemment être présentées avant d'accéder à la déchetterie. Celles-ci enregistreront le nombre de kilos de déchets déposés, puis une fois le nombre de kilos gratuits dépassés, le surplus apparaîtra automatiquement sur la facture. Au niveau administratif, cela engendrera peu de choses par rapport à ce que l'on connaît aujourd'hui. M. Eschler (PLR) trouve également que la déchetterie ne sera pas conviviale. M. Mermet pense pouvoir en faire quelque chose d'agréable, et au vu des personnes qui y travailleront, cela devrait être plus serein qu'actuellement. La carte molok sera également liée à la déchetterie afin de pouvoir déterminer les entreprises et les ménages, ce qui facilitera « l'arbitrage ».

Mme Vaucher (Les Verts) a proposé que des remarques soient insérées automatiquement dans les permis de construire, afin de rendre les gens attentifs au fait que lors de travaux, les objets ne doivent pas être déposés à la déchetterie. M. Mermet indique que la question ne se posera plus dès le moment que l'accès à la déchetterie sera lié aux cartes moloks. Ceci évitera aussi certaines tricheries, par exemple, une entreprise qui demanderait à un privé d'amener certains déchets à la déchetterie puisque c'est gratuit pour ce dernier. Il réfléchira tout de même à cette proposition.

Le vice-président redonne la parole aux différents groupes.

M. Calame (PLR) se permet une petite réaction, autant sur les propos de M. Mermet que de son collègue, M. Eschler (PLR) : s'il s'avère correct que la répartition entre entreprises et ménages et comme le dit M. Eschler (PLR) qu'il s'avère également correct que le système mis en place nous permettra de savoir précisément qui des entreprises ou des ménages font la plus grande partie du poids, il revient tout de même sur le commentaire de M. Mermet sur les 45 kilos. Quelque part, M. Calame trouve que cette méthode de calcul ne tient pas la route, si on ne sait pas du tout aujourd'hui qui, des entreprises ou des ménages, sont ceux qui amènent le plus de déchets, raison pour laquelle il insiste, peut-être un peu lourdement selon certains, sur le fait que le PLR ne souhaite pas voir ce chiffre de 80 kilos revus à la baisse par le fait que le Conseil communal tiendra compte des unités dans l'attribution des poids par ménage.

Le vice-président propose à M. Mermet de répondre à M. Calame (PLR).

M. Mermet indique qu'actuellement, nous n'avons pas identifié de manière formelle chaque fois que quelqu'un vient à la déchetterie. Les contrôles sont donc très difficiles à faire. Le système proposé dans le rapport permettra d'identifier clairement qui vient à la déchetterie. Si on a un transfert des déchets qui étaient avant compté sur les ménages et qui reviennent dans les entreprises, l'effet sera une diminution importante de la taxe de base, ce qui est le but. Si l'entier des déchets reçus sont pris en compte sur les entreprises, ça veut dire qu'il n'y a aucune participation sur les impôts, qui est actuellement de 20% pour les ménages. Cela sera payé par les entreprises et non par les ménages. Le but est vraiment de faire diminuer les coûts. Ne pouvant pas les faire disparaître, l'idée est donc de rapprocher ces coûts le plus possible vers les gens ou entreprises qui les produisent.

Imaginons que l'on prenne l'intégralité des déchets gratuitement : la seule conséquence est que ce que l'on a aujourd'hui sous facturation taxe de base et taxe au poids sera le même montant. L'idée est de transférer cette taxe de base sur la taxe au poids et de diminuer ainsi au maximum la somme de ces deux taxes. L'action qu'il y aura ne sera qu'un transfert de la taxe de base sur la taxe au poids ou le contraire, mais cela ne peut pas aller ailleurs. Le seul point de manœuvre qu'on pourrait avoir, c'est la part de l'impôt, que le Conseil général a fixé. Avoir un contrôle rigoureux de manière à veiller à ce qu'il n'y ait pas de mélange entre les entreprises et les personnes physiques, de manière à ce que chacun paie ce qu'il doit est la piste à suivre.

Le vice-président redonne la parole aux différents groupes.

M. Berthoud (PS) rappelle l'importance de bien situer le débat. Le Conseil communal parle de gratuité, c'est donc là-dessus qu'il faut insister. Quand on parle de la part de la taxe des déchets on ne parle pas de gratuité, on parle de répercussion sur la taxe de base, c'est-à-dire que plus on va en mettre sur la taxe de base moins l'incitation au tri sera importante, c'est pour cela que le groupe PS insistait, dans l'intervention précédente, et on l'a souligné, que globalement le tonnage va être modifié mais la répartition de ces coûts va également être modifiée. Plus on va dire, autant pour les entreprises que les particuliers qui auraient tendance à plutôt aller à la déchetterie de Saint-Sulpice que dans les moloks, pour tous ceux qui font l'effort de faire du tri, on répercute sur la taxe de base. Pour le PS, ceci ne privilégie pas. Si le tonnage peut diminuer tant mieux, mais ce qui nous intéresse c'est qu'au moins les personnes qui font des efforts supplémentaires par rapport à d'autres ne soient pas pénalisées parce que d'autres ne jouent pas le jeu. Ce n'est donc pas une question de diminution globale mais c'est de répartition des coûts entre la taxe au poids et la taxe de base qui est importante.

Le vice-président passe la parole à M. Mermet.

M. Mermet (cc) se rend compte que la terminologie employée peut prêter à confusion. Il n'y a pas de gratuité, il y a quelque chose qui est pris en compte dans la taxe de base, mais c'est quand même payé et par les mêmes personnes. Il n'y a pas plus de part d'impôt, pas plus de part de la collectivité, c'est simplement la part qui est répartie de manière uniforme, puis la part qui est payée de manière individuelle selon la consommation de chacun.

Le vice-président donne la parole aux groupes.

M. Calame (PLR) rassure ses collègues de la gauche : Il n'y a aucun souci de terminologie, le PLR a bien compris que nous ne sommes pas ici en train de parler de comptabilité, mais de politique et de quelle façon on souhaite finalement arriver à l'équilibre en bas de ce compte des déchets. C'est une question de savoir où poser les priorités et non pas de comptabilité, son groupe a bien compris qu'il faudra bien payer les factures.

M. Vaucher (POP) relève un aspect qui lui a échappé, à savoir où les peintures et solvants seront déposés. En effet, il n'y a rien de prévu, ni dans la zone 1 ni dans la zone 2.

Le vice-président invite M. Mermet à répondre à M. Vaucher.

M. Mermet (cc) indique que les déchets spéciaux font partie d'un contrat entre la commune de Val-de-Travers et les communes avoisinantes. Le dépôt est actuellement à la déchetterie de Fleurier. Nous avons une facturation du canton pour ces éléments, comme nous le verrons lors de l'examen budget.

Afin de compléter et clore ce débat, M. Mermet précise que le seul élément qui peut être extrêmement important est que plus nous améliorerons la qualité du tri et la valorisation. Plus on trie, plus on a une chance de faire diminuer les coûts globaux à supporter. C'est vraiment essentiel de pouvoir aller dans cette direction.

Le vice-président donne la parole aux différents groupes voulant encore s'exprimer.

M. Eschler (PLR) aimerait encore amener une précision. Quand il a cité la déchetterie de « conviviale » ce n'était pas pour mettre en doute les futurs repreneurs, mais le fait d'attendre 10 minutes avant de pouvoir vider sa voiture. Il propose de déplacer, sur le croquis qui a été donné, le point entre la zone 1 et la zone 2, ainsi il y aurait moins d'attente.

Le vice-président donner la parole au chef de dicastère.

M. Mermet (cc) ne veut pas s'étendre sur le sujet, mais précise tout de même que l'organisation doit encore être affinée et développée. Il est bien conscient que ce n'est pas très convivial de devoir peser son véhicule, présenter sa carte molok, etc, mais pour sa part il n'est non plus pas très convivial d'envoyer des factures qui augmentent. Il serait bien de pouvoir envoyer des factures à la baisse aux citoyens, mais cela nécessite forcément quelques efforts.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe au vote de l'arrêté. **C'est par 33 oui et 5 abstentions que le Conseil général accepte la modification du règlement relatif à la gestion des déchets**, telle que soumise par le Conseil communal.

---

## **6. PROJET DE REPRISE DE LA DECHETTERIE ET CLASSEMENT DE LA MOTION « POUR UNE DECHETTERIE UNIQUE, CENTRALISEE ET FACILE D'ACCES »**

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture (DTVAC).

M. Mermet (cc) précise que l'objet de ce rapport est de nous présenter le projet de nouveau fonctionnement et de la nouvelle collaboration pour la déchetterie, et dans ce cadre, proposer le classement de la motion. Objectivement, le projet de nouveau fonctionnement de la déchetterie n'appelle pas de décision du Conseil général, puisque ce sont des éléments qui sont de la compétence du Conseil communal et nous proposons de faire diminuer les coûts, donc pour faire moins cher dans le cadre légal, nous n'avons pas formellement besoin de l'autorisation de votre Autorité. Par contre, il semblait important au Conseil communal de tenir informer le Conseil général et de donner le détail du projet tel qu'il est là, tout en profitant de cette opportunité pour clore le débat qui a été ouvert par la motion PLR pour une déchetterie centralisée. Ce projet propose un

nouveau programme de fonctionnement avec des coûts moindres, environ fr. 150'000.- par année. C'est aussi le choix de rester dans un système de partenariat avec une entreprise privée, avec un mandat de prestations. D'autres solutions ont été étudiées, mais nous sommes restés sur celle-là. La commune a évalué plusieurs options, des contacts ont eu lieu avec d'autres partenaires éventuels, dont un partenaire important dans le domaine de la déchetterie qui est basé du côté de Morat, mais aussi avec une entreprise française installée en Suisse, qui s'occupe des déchets à Delémont. A la suite de ces différents projets et de celui qui est présenté aujourd'hui, nous avons aussi pris des contacts avec Vadec SA, de manière à valider la cohérence du projet et vérifier s'il tenait la route. Nous avons également fait une évaluation par rapport aux coûts qu'on a ici, afin de savoir si nous sommes dans la cible avec ce qui se passe ailleurs. Le rapport que le Conseil communal a eu en interne montre un projet très cohérent par rapport à ce qu'il se fait dans d'autres communes. Par rapport aux coûts qui sont attendus dans notre commune, nous allons vers quelque chose de raisonnable, voire très raisonnable par rapport à ce qui se pratique dans d'autres communes.

La motion évoquait le fait d'avoir une déchetterie centralisée sur un nouveau site. Pour rappel, une étude avait déjà été faite pour créer une nouvelle déchetterie. Celle-ci arrivait à des conclusions qu'il fallait entre 3 et 3,8 millions d'investissement pour créer une déchetterie. Cela n'est pas sans conséquence sur les coûts. Comme ces derniers sont tout de même un élément qui semble tout à fait central, nous en avons tenu compte dans la pondération par rapport à nos analyses. Un autre élément pris en compte est la problématique des terrains, car aujourd'hui, en fonction des développements qu'on connaît et qu'on attend, La zone Léchère, qui nous paraissait tout à fait convenable il y a quelques années, n'apparaît plus si grande que ça. En effet, d'autres projets pourraient arriver et il n'est pas très simple d'avoir des éléments de cette nature à proximité, surtout quand on sait que les zones industrielles implantées ailleurs rencontrent des problèmes en termes de protection des eaux. Aussi, implanter une déchetterie est extrêmement sensible et cela induit des coûts très importants pour les réaliser. Au vu de ces éléments-là, nous sommes revenus à la problématique d'une déchetterie à Saint-Sulpice vu que ça paraissait économique. De plus, le site est protégé, s'agissant de l'ancien site des stockages stratégiques d'hydrocarbures. Nous sommes aussi restés sur la proposition soumise aujourd'hui car elle présente un intérêt particulier dans le sens que nous développons des synergies importantes avec des entreprises implantées dans la région. Cela paraît quelque chose d'important par rapport à la région et qui apporte aussi des éléments très positifs en termes de coût.

Le projet de déchetterie tel que présenté ce soir décrit une zone où les déchets sont repris gratuitement, en application de la loi qui oblige les communes à récupérer certains déchets qui apportent de la valeur ajoutée, tels que le PET, le papier, la ferraille, qui sont des éléments qui peuvent être revalorisés. Dans ce cas ce sont des déchets qu'on ne facture pas mais qui rapportent de l'argent, plus précisément des réductions de la taxe de base que l'on facture aux concitoyens. Dans ce projet nous avons étendu l'offre pour ces éléments, de manière à être plus pragmatique pour les concitoyens quand ils se déplacent à la déchetterie. Un autre élément que nous avons introduit est le fait de pouvoir peser les véhicules sur un pont, à leur arrivée et à leur départ. Ainsi, le décompte est directement géré par leur carte molok. Ce procédé permet d'avoir une facturation assez simple, sans coût très important.

Dans le cadre de cette déchetterie, nous avons également prévu une augmentation de l'offre, notamment en terme d'horaire. Une ouverture plus importante que celle que l'on connaît actuellement est prévue et cela est également un élément important. Nous parlions aussi de l'attente. En étendant les heures d'ouverture, cela contribuera à en faciliter l'utilisation.

Dans ce projet, l'idée est d'arriver à une augmentation des prestations, une augmentation des services et quelque part à une baisse des coûts.

Le site de Saint-Sulpice présente un intérêt qui n'est pas valorisable à très court terme mais qui a tout de même un atout qui pourrait avoir du sens dans les années qui viennent : la possibilité d'utiliser cette ligne de chemin de fer qui appartient aujourd'hui au Vapeur Val-de-Travers. Mais si à terme nous devrions revaloriser de manière plus importante les déchets lourds manipulés, par exemple le verre, ça pourrait être des éléments qui pourraient être utilisables. Aujourd'hui ce n'est pas le cas car il faudrait tout remettre en état, mais de savoir que la voie de chemin de fer existe nous paraît importante.

Un autre élément qui nous a paru intéressant est qu'aujourd'hui, la grande majorité des déchets sont repris dans les écopoints disséminés sur l'entier du Val-de-Travers. La seule problématique qui est vraiment bloquée sur Saint-Sulpice ce sont les déchets encombrants et, dans ce projet, nous avons imaginé, si le volume des déchets encombrants reste relativement important et si cela reste une problématique conséquente, de pouvoir développer un site pour accueillir aussi ces déchets encombrants à Travers, si c'est nécessaire. Cette possibilité existe et pourrait être développée, mais nous n'avons pas souhaité la mettre en œuvre rapidement car nous voulons déjà voir l'effet de la gestion prévue sur la diminution de ces volumes. Si on arrive vraiment à les diminuer, il ne sera peut-être pas nécessaire d'avoir ce dépôt complémentaire pour la déchetterie.

A la lumière de ce rapport, vous aurez constaté que le projet de déchetterie est en route. Nous attendions vos échos pour savoir s'il était intéressant d'aller de l'avant dans ce sens. M. Mermet (cc) précise enfin que le Conseil général doit se prononcer formellement sur le fait d'accepter le classement de la motion, ou s'il souhaite que la motion reste ouverte et que le Conseil communal continue à développer ces éléments.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Calame (PLR) prend la parole en ces termes : « *Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour cette réponse à notre motion, déposée il y a de cela un peu plus de deux ans. Motion dont le délai de traitement avait été prolongé en fin d'année précédente, pour permettre au Conseil communal de mener ses démarches à terme, qui ont abouti sur le projet fort réjouissant qui nous est présenté aujourd'hui.*

*Disons-le d'emblée, le groupe PLR acceptera le classement de cette motion, avec remerciements au Conseil communal, mais avec quelques commentaires toutefois.*

*La motion disait que la présence de deux sites de déchetteries mal centrés engendrait des coûts et désagréments. Le Conseil communal n'est pas d'accord. Soit ! Toujours est-il que nous maintenons notre position sur le fait que la déchetterie de Fleurier n'a plus sa raison d'être dans le projet global, dans la mesure où elle n'offre pas tous les services et qu'elle se trouve tout de même à une distance plus que raisonnable de celle de Saint-Sulpice. Nous insistons auprès du Conseil communal pour que la viabilité et la raison d'être de cette déchetterie à Fleurier soit revisitée et reconsidérée dans de plus brefs délais.*

*La motion parlait de centralisation en termes de situation géographique et de facilité d'accès. Le site de Saint-Sulpice ne correspond certes pas à nos attentes originales en ce qui concerne ces deux éléments, mais le groupe PLR comprend les raisons de ce choix, et les approuve au final, considérant qu'il y a mieux à faire qu'une déchetterie dans la région de la Léchère, même si les habitants de Saint-Sulpice pourraient désapprouver cet argument.*

*Quoi qu'il en soit, le groupe PLR accepte donc le classement de cette motion et se réjouit de pouvoir découvrir une nouvelle image, une nouvelle gestion, un élan de renouveau et d'efficacité dans la déchetterie communale et ce, dans un avenir plus que proche ».*

M. Pierre-Alain Devenoges (PS) parle en ces termes : « *Le projet du Conseil communal concernant la reprise de la déchetterie, répondant à la motion PLR du 21 novembre 2011, ne prévoit pas un site unique bien centré géographiquement.*

*Et pourtant, le parti socialiste approuvera ce rapport ainsi que le classement de la motion.*

*En effet, ce projet présente un certain nombre d'aspects positifs. On peut citer notamment :*

- ✓ *Un site principal à Saint-Sulpice, facilement accessible et dans un environnement adéquat (zone étanche).*
- ✓ *Un, et à terme, deux sites secondaires évitant à notre population de se déplacer systématiquement à Saint-Sulpice.*
- ✓ *Une variété de boxes permettant de récupérer de nombreux types de déchets, y compris les restes de bougies, c'est de saison, et le pain sec cité par les motionnaires.*

- ✓ Une organisation permettant de facturer les coûts des déchets encombrants lourds et non récupérables.

La forme donnée à ce projet, mandat de prestation attribué à deux entreprises de la région, permet de contenir les coûts.

Mieux, au final, ce projet devrait permettre de faire plus (augmentation du nombre de types de déchets pris en compte, amélioration de la circulation sur le site, ...) à moindres coûts.

Le parti socialiste ne peut donc que s'y rallier ».

M. Sergio Santiago (Les Verts) prend à son tour la parole : « Si l'entrée en matière sur le projet n'est pas remise en question par notre groupe, à la lecture du rapport somme toute assez squelettique, on constate que cette reprise nous engage avec force pour pérenniser la déchetterie centralisée principale à St Sulpice, avec les 2 stations plus petites à Fleurier et à Travers.

Dès lors, nous souhaiterions toutefois avoir quelques compléments d'information comme :

- ✓ Que faut-il entendre par un partenariat public-privé ? La commune sera-t-elle propriétaire, devra-t-elle investir comme actionnaire et quelle sera sa part dans le capital-actions ?
- ✓ Aura-t-elle encore la maîtrise sur les horaires, la qualité de l'accueil ou tout simplement sur la valorisation des déchets au meilleur prix ?
- ✓ Et que faut-il comprendre par une performance de tri améliorée et surtout quelles seront les garanties données en matière de développement durable, par exemple, pour les déchets bénéficiant de la pseudo gratuité et déposés en zone 1, comme les plastiques ménagers. Seront-ils vraiment valorisés ou simplement incinérés ?

Le projet proposé par le CC a le mérite de ne pas bousculer les habitudes de la population et, au passage, de réduire les frais. En tout cas, c'est ce qui nous est annoncé. Nous espérons donc que des améliorations substantielles seront apportées à la situation actuelle tant au niveau qualitatif qu'environnemental, voire tant qu'à faire sur le plan de la convivialité ».

M. Vaucher (POP) indique que son groupe remercie le Conseil communal pour son rapport, salue ce projet et appuiera le rapport qui leur est présenté. Son groupe se posait la même question que Les Verts, c'est-à-dire quelle proportion de la part communale dans la SA, sera-t-elle uniquement une voix consultative, va-t-elle être véritablement partie prenante, va-t-elle investir dans cette SA. La deuxième chose est la durée du mandat de prestation avec les entreprises Beck et Wyss, y a-t-il une durée minimale qui est fixée, par exemple sur 10 ans, afin d'aller de l'avant et de pérenniser cette situation. Son groupe souhaite tout de même une ouverture assez rapide d'une déchetterie à Travers, de façon à éviter des courses de voitures, notamment pour les habitants du Bas-Vallon.

M. Perrin (UDC) ajoute que son groupe se demande également pourquoi la commune rentre dans le capital-actions de cette société et pourquoi elle en prend si peu, une seule semblerait-il. Le groupe UDC acceptera le classement de la motion et trouve aussi le projet intéressant pour la commune.

Le vice-président invite M. Mermet à répondre aux questions.

M. Mermet (cc) remercie les groupes pour leur accueil favorable à ce rapport. M. Mermet entend bien les remarques du groupe PLR par rapport aux 2 sites. Concernant la déchetterie de Fleurier, nous l'avons gardée car Fleurier étant le village où il y a le plus de commerces, les citoyens s'arrêtent au passage à la déchetterie pour y déposer leurs déchets. C'est une approche de proximité, mais il faudra voir à terme si cela sera maintenu. Aujourd'hui, cette déchetterie ne pose pas de problème et rend plutôt des services. Cette offre nous paraissait surtout complémentaire et notamment de proximité pour les habitants du village le plus peuplé du Vallon. En tout cas, l'analyse va être faite en parallèle de ce qui sera offert à Saint-Sulpice.

Dans les éléments évoqués, il y a notamment la question du type de partenariat avec le partenaire. Il va créer une entreprise qui s'appellera « Val-de-Tri » et nous aurons un contrat avec cette dernière. L'idée est d'avoir un contrat qui fixe les prestations, typiquement les horaires, les déchets qui devront être repris, ce que la commune paiera en incluant tous les tarifs, les rétributions, les taxes anticipées, la vente du papier, du métal, etc. Ce sont des éléments qui reviennent à la commune. Tout ça est fixé dans le contrat qui prévoit une durée de 10 ans initiale, avec des modalités de résiliation, tant de la commune que de l'entreprise. Si la commune a une action, c'est pour être membre de la société et disposer du suivi des informations. La commune ne participe pas activement à la gestion de l'entreprise. Au contraire, elle aimerait plutôt garder son rôle très clair ; avoir un mandat et un contrat avec quelqu'un, acheter des prestations à un prix. Il s'agit de l'élément qui est aujourd'hui en discussion. Ce contrat est lié au fait de la résiliation anticipée du contrat que nous avons aujourd'hui avec l'entreprise Caussin à Saint-Sulpice.

Des problématiques assez pointues ont également été évoquées, notamment la qualité des services. Il faut bien réaliser une chose, notamment sur les plastiques, qui sont des matières que l'on reprend, mais il faut avouer que c'est un acte plutôt symbolique, car dans les conditions où cela se passe actuellement, le bilan écologique est à peu près nul voir négatif. De plus, les coûts sont très proches des coûts de l'élimination des déchets lorsqu'on les incinère. Alors nous avons maintenu cette récolte car elle nous paraissait importante. Par contre, il faut que les communes, c'est ce qu'il se passe actuellement, essaient de se coordonner pour avoir au niveau du canton une gestion coordonnée de ces éléments afin que cela puisse se faire de manière intelligente. Aujourd'hui c'est un bel acte symbolique et citoyen, mais au niveau écologique et économique ça n'apporte rien. Quand on lave le yaourt, qu'on enlève le carton, qu'on l'amène à la déchetterie, que quelqu'un vient les prendre, les transporte, les retient une deuxième fois (à peu près le 50% finissent incinérés), après avoir été transportés une deuxième fois, puis les 50% restants sont revalorisés après avoir été aussi transportés une deuxième fois, M. Mermet pense qu'une filière devrait être mise au point au niveau cantonal. Ce cheminement n'est ni motivant ni performant.

Le groupe POP appelle de ses vœux qu'on mette en place rapidement une offre à Travers. Pour l'instant, M. Mermet propose qu'on mette en œuvre notre système actuel et qu'on détermine par la suite le volume de déchets encombrants persistant, le tout avec une attitude qui soit responsable en terme de coût, car il faut savoir que chaque fois que l'on offre une prestation, celle-ci a un coût, qui réapparaît dans la taxe de base. Aujourd'hui contenir les coûts est une de nos préoccupations centrales. Donc, cette possibilité existe et c'est important, mais si on arrive à faire diminuer de manière significative le volume, il faudra analyser si c'est toujours important d'ouvrir une nouvelle déchetterie pour des volumes qui pourraient être nettement moindres par rapport à ceux connus aujourd'hui.

Le vice-président donne la parole aux groupes.

M. Devenoges (PS) précise, avant de passer au vote et au classement de la motion, que son groupe demande que le membre PLR qui est partie prenante du projet, donc membre d'une des deux sociétés impliquées dans le projet ce récuse et ne participe pas au vote.

M. Pierre-Alain Wyss (PLR) rejoint le public avant que le Conseil général ne passe au vote.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe au vote du classement de la motion « Pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès ». **C'est par 35 oui et 2 abstentions que le Conseil général accepte le projet de reprise de la déchetterie et le classement de la motion « Pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès », tel que présenté par le rapport du Conseil communal.**

## **7. RAPPORT SUR LA POLITIQUE COMMUNALE D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL INCLUANT UN CREDIT DE FR. 150'000.- POUR LES STRUCTURES PRE ET PARASCOLAIRE SUR 3 SITES**

Après avoir invité M. Wyss (PLR) à rejoindre sa place, le vice-président laisse préalablement la parole à la cheffe du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE).

Mme Brunner (cc) nous rappelle les grandes lignes de la loi sur l'accueil des enfants. Cette loi est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et elle prévoit que les communes doivent créer des places pour le préscolaire et le parascolaire. Quand on parle de préscolaire, cela concerne les enfants de 0 à 4 ans et le parascolaire concerne les enfants scolarisés de 4 à 11 ans. La loi prévoit que chaque cercle scolaire doit ouvrir 30% de places préscolaires et 15% de places parascolaires. Pour favoriser l'ouverture et la création de ces places, le canton a mis en place des programmes d'impulsion, également avec l'aide de la Confédération par des subventions. Jusqu'à présent, l'OFAS a déboursé plusieurs centaines de milliers de francs pour aider les cantons. Au niveau du canton de Neuchâtel, tous les quotas ont été utilisés. Le programme d'impulsion reste ouvert sur le plan cantonal. Dans son rapport, Mme Brunner a indiqué que les crédits d'impulsion étaient en principe octroyés jusqu'au 31 décembre 2013, mais lors d'une récente session du Grand conseil il a été décidé de prolonger le programme d'impulsion encore en 2014. Donc, les chiffres cités dans le rapport seront encore d'actualités en 2014.

Dans le Cercle scolaire de Val-de-Travers nous offrons actuellement 124 places qui sont réparties dans les crèches communales, à la crèche chez Joëlle et 27 places chez les mamans de jour, selon l'Accueil familial de jour. En page 4 du rapport, nous pouvons constater que les autres cercles scolaires remplissent quasiment les critères légaux imposés par le canton et, ici au Val-de-Travers, nous accusons un certain déficit. L'idée de ce rapport est de combler une petite partie de ce déficit et de créer des nouvelles structures, en particulier sur 2 sites, ainsi que la reprise du site de Môtiers. Mme Brunner voudrait aussi rappeler que la loi impose des critères très stricts pour l'accueil des enfants, notamment au niveau du volume, du nombre de places délimitées, du taux d'encadrement et impose en fonction de l'âge des enfants des critères très précis entre la répartition de personnel formé et de personnel non-formé. Afin de pouvoir remplir ces normes relativement rigides, le canton finance 27% des coûts du préscolaire et 22% du coût du parascolaire. Un troisième constat s'impose : le coût pour la commune est le même, qu'un enfant soit placé dans la crèche communale, dans une crèche publique ou privée hors Val-de-Travers, ou chez une maman de jour. Il est important de comprendre que le système de facturation est prévu par le canton et se répartit une fois que le subside cantonal est déduit, entre les parents en fonction de leur revenu fiscal et la commune qui doit donc financer tant les places privées que publiques, tant ses propres places que les places des crèches des autres régions du canton, pour autant bien sûr que la crèche soit soumise à la loi et soit bénéficiaire de subsides.

Ces quelques éléments de base énoncés, Mme Brunner nous apporte quelques compléments sur les 3 sites. Il y a actuellement à Couvet 44 places. L'idée n'est pas d'augmenter le nombre de places mais de faciliter l'organisation des sites. Actuellement les élèves du parascolaire sont reçus dans une salle de classe et ils prennent leur repas au foyer Fanti. C'est une solution provisoire et pas très pratique. L'idée est qu'à l'avenir, en cas d'acceptation du rapport, la commune dispose du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment Edouard-Dubied 2, au dessus de la crèche communale qui accueille actuellement les enfants du préscolaire et que tout le volume du 1<sup>er</sup> étage de l'ORP soit affecté à l'accueil parascolaire. Cela a pour avantage d'offrir une synergie intéressante pour le personnel, qui pourra passer d'un site à l'autre. Une fois que les enfants sont partis à l'école, les collaboratrices peuvent descendre travailler sur le site du préscolaire. Cela donne aussi une bonne synergie pour les parents qui viennent chercher les petits et les plus grands à la même place. Le rapport décrit les travaux qu'il est nécessaire de faire pour l'aménagement, travaux qui représentent un montant de l'ordre de fr. 55'000.-.

Il est important de souligner que si, à l'avenir, des demandes supplémentaires sont formulées sur le site de Couvet tant pour le pré que pour la parascolaire, il sera possible d'y accueillir plus d'enfants, sans qu'il soit nécessaire de retrouver encore un autre local.

En ce qui concerne la crèche des Pousse-Cailloux, sur Fleurier, elle offre actuellement 16 places de préscolaires et 6 places de parascolaires. Ces locaux sont petits et se situent à la ruelle Berthoud 2.

Après pas mal de semaines, voire des mois de recherches, nous avons eu l'opportunité de nous rapprocher du propriétaire de l'immeuble Temple 7 à Fleurier, qui se situe juste à côté de l'école enfantine. Nous pourrions disposer d'un grand appartement de 7 pièces au premier étage et d'un plus petit appartement au rez-de-chaussée. Cet immeuble dispose également d'un jardin sécurisé, avec des murs l'entourant, de telle sorte que c'est vraiment un site optimal, d'autant plus qu'il se situe juste à côté de l'école.

Au niveau des travaux il est également nécessaire d'installer des sanitaires, des barrières de sécurité, des détecteurs anti-feu. En bref, tous les éléments qui sont nécessaires pour offrir de l'accueil parascolaire.

Il aurait été idéal de s'installer dans des locaux communaux, mais nous n'en avons pas à proximité des écoles sur Fleurier. En revanche, nous avons l'opportunité de conclure un bail à long terme, de telle sorte que quand nous nous installerons, ce sera pour pas mal d'années.

Il est également possible d'accueillir à terme davantage d'enfants, si les demandes devaient affluer d'ici 2, 3 ou 4 ans.

Le troisième site concerne la crèche Chez Joëlle. Notre réflexion fait suite à l'intervention de l'Office de l'accueil extrafamilial à Neuchâtel qui s'est rendu compte, après des visites, que le taux d'encadrement prévu pour les 17 places autorisées était souvent dépassé. Des contacts ont été entrepris auprès de Mme Joëlle Marion. Cette dernière a recherché des solutions d'abord à titre personnel et puis s'est finalement approchée de la commune pour entrer en discussion sur la reprise de son site. Cela nous permettrait d'augmenter de 3 places les places d'accueil. Cela engendre aussi le transfert du personnel. Cela signifie que les collaboratrices du site de Môtiers deviendront des membres du personnel communal au même titre que les autres collaboratrices des sites de Fleurier et Couvet.

L'attention de Mme Brunner a été attirée sur des questions par rapport aux frais administratifs qui sont indiqués dans les 3 volets des 3 sites. Il y a effectivement plus de fr. 50'000.- pour les 3 sites au niveau des frais administratifs. Ceux-ci correspondent environ pour fr. 10'000.- à des frais pour les programmes informatiques, donc les systèmes de facturation imposés par le CEG et le système ETIC. Puis, il y a des salaires administratifs, c'est-à-dire une partie du salaire de Mme Brunner et de Mme Manon Leblanc, employée communale, qui se charge de la facturation. Il s'agit donc d'imputations internes, mais qui sont nécessaires dans la prise en charge des frais, pour le calcul des subventions. Si nous ne tenions pas compte de ces frais administratifs, nous aurions moins de subventions du canton en ce qui concerne les places pré et parascolaires.

En conclusion, ces 3 sites permettront d'augmenter l'accueil des pré et parascolaires de la commune de 80 à 120 places, réparties comme suit ; 17 places reprises sur le site de Môtiers qui sont déjà existantes et 23 nouvelles places. Cela permet d'ouvrir l'accueil pour, nous estimons, une quarantaine d'enfants, étant constaté qu'une place n'est pas un enfant car elle est généralement occupée par plusieurs enfants.

Ce soir, le Conseil général est appelé à se prononcer sur les frais liés au déménagement et à l'installation des nouveaux locaux. Il va de soi que si des nouvelles places sont proposées, il y aura également une augmentation du personnel et cela ne se retrouve pas dans ce rapport en particulier, mais dans le budget qui sera soumis vendredi. Il prévoit l'augmentation de 6,2 EPT engagés tout au long de l'année. Il y aura d'abord l'engagement des collaboratrices de Môtiers, le premier site repris, ensuite il y aura l'ouverture du parascolaire sur Fleurier et, en troisième partie, le déménagement du site de Couvet à la suite du départ de l'antenne de l'ORP et des travaux prévus. Nous estimons que nous pourrions ouvrir le parascolaire sur le site Edouard-Dubied 2 à la rentrée d'août 2014.

L'engagement du personnel se fera donc tout au long de l'année pour arriver en fin d'année ou à partir du mois d'août déjà, à 20 EPT pour le personnel de la crèche.

Le Conseil général est donc appelé à se prononcer sur le crédit de fr. 150'000.- pour les travaux et le matériel d'installation. De ce montant doit être soustraite la subvention pour les nouvelles places qui représente fr. 34'500.-. Nous savons maintenant que c'est acquis car le programme d'impulsion se prolonge en 2014. Mme Brunner rappelle les conclusions de son rapport : ce projet s'inscrit dans le programme de législation, puisque si nous visons l'augmentation d'habitants et de contribuables

au Val-de-Travers, il est nécessaire d'offrir de nouvelles places d'accueil que les sites du Littoral ne peuvent plus forcément offrir puisqu'ils sont complètement saturés.

Le président ouvre la discussion générale.

Mme Johana Eidam-Vautherot (PLR) parle en ces termes : « *Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à la politique d'accueil extrafamilial pour les structures pré et parascolaires à Couvet, Fleurier et Môtiers.*

*Val-de-Travers étant la lanterne rouge cantonale en matière d'offres de structures pré et parascolaires, il est nécessaire de l'augmenter. Le crédit demandé permettra de le faire de manière intelligente et réfléchi. Les 23 places supplémentaires ne permettront pas encore à Val-de-Travers de répondre aux exigences fixées par le Canton, mais c'est un premier pas indispensable à franchir.*

*A l'unanimité, le groupe PLR acceptera le crédit de fr. 150'000.- ».*

M. Romain Jeanneret (PS) prend la parole à son tour : « *Le groupe socialiste a accueilli avec enthousiasme ce projet d'extension de l'offre d'accueil pour le préscolaire et le parascolaire. Nous saluons unanimement les efforts consentis pour proposer aux parents de Val-de-Travers un accueil étendu de 5 unités pour le préscolaire et de 17 unités pour le parascolaire. La location et la mise aux normes de locaux privés nous apparaît ici comme une solution adaptée. Ce locaux sont idéalement situés et permettent ainsi d'éviter des complications liées à l'organisation du déplacement de ces chères têtes blondes, brunes et rousses.*

*Nous nous permettrons toutefois un mais, pas un mais comme on pourrait l'attendre. Il s'agit plutôt d'un met, un potage pour commencer. Dans cette soupe, nous n'oserons pas cracher je vous rassure. Tout compte fait, ce sont bien les enfants et les parents qui en profiteront de ce potage proposé aujourd'hui par le Conseil communal. Toutefois, nous restons un peu sur notre faim et nous pouvons nous demander, si cette soupe et bien si cette soupe suffira à rassasier le vendre grandissant des nouvelles familles vallonnaises. Est-ce qu'un autre plat mijote déjà dans les cuisines du Conseil communal et permettra d'accueillir peut-être, non pas 5 enfants préscolaire supplémentaires mais peut-être 10, 15 ? Une garniture parascolaire pourrait aussi être envisagée pour servir des villages n'en bénéficiant pas encore.*

*A l'heure du festin neuchâtelois proposé par le canton, on se prend à rêver ici d'un huit plat. Mais restons raisonnables et faisons montre de gratitude. Ce bon potage que le Conseil communal nous sert aujourd'hui nous enchante.*

*Le groupe socialiste acceptera donc à l'unanimité le rapport et le crédit de fr. 150'000.- nécessaire à l'extension de l'offre d'accueil extra familial ».*

M. Paul-André Matthey-Doret (UDC) indique que son groupe a pris connaissance et examiné le rapport du Conseil communal relatif à la politique d'accueil extrafamilial à Val-de-Travers. Son groupe soutient totalement l'idée d'augmenter le nombre de places d'accueil à Couvet et Môtiers. Concernant le cas de Fleurier, son groupe trouve regrettable de devoir louer des locaux en sachant que la commune en possède, par exemple au collège de Saint-Sulpice, qui dispose de plusieurs salles et d'une cuisine susceptible d'accueillir cette activité. Les risques sur les locaux existent, même avec un bail à long terme. Par exemple, une hausse de loyer. Nous allons investir de l'argent sur des locaux dont nous n'avons aucune garantie de relouer à échéance du bail. Son groupe trouve qu'il n'est pas important que cette structure d'accueil se trouve impérativement à Fleurier. Le groupe UDC est d'avis de garder aussi des activités dans les villages voisins. Cette alternative devrait être étudiée. Après avoir longuement débattu sur ce rapport, le groupe UDC s'abstiendra de voter.

Mme Vaucher (Les Verts) s'exprime également : « *Si nous saluons la volonté du Conseil communal de développer des structures pré et parascolaires et de commencer à remplir les obligations*

*communales en la matière, nous sommes très mitigés sur ce qui nous est proposé au bout du compte. Le programme de législature vise une croissance importante de la population et souhaite attirer de nouveaux habitants. L'année où nous venons d'accepter un montant conséquent – 1 million de francs – pour redorer l'image de notre Vallon, à quelques minutes de traiter le nouveau développement du quartier du Pontet, nous devons nous contenter d'un projet minimal avec lequel il y a fort à parier que la demande ne sera pas totalement satisfaite.*

*De notre point de vue, il s'agit clairement d'une première étape. Ce qui nous amène à nous poser quelques questions sur les possibilités d'accroissement des structures, absentes du rapport du Conseil communal. Quelles seront ces possibilités sur chaque site ?*

*Et quand bien même si les objectifs fixés par la nouvelle loi peuvent paraître irréalistes à notre échelle surtout en termes financiers et démontrent notre retard en la matière, il n'en demeure pas moins que ces objectifs devraient être transposés dans notre réalité et documentés par une étude solide sur la demande actuelle et future.*

*Se limiter à évoquer que « chaque semaine, la directrice et le dicastère reçoivent des appels de parents en recherche de solution de garde, demandes qui ne peuvent pas être comblées faute de places suffisantes », nous semble assez aléatoire. La population actuelle et celle qui cherche à s'installer méritent bien une analyse plus détaillée que celle basée sur des tabelles statistiques.*

*Sur le plan plus technique concernant les bâtiments à aménager, est-ce que lors de la visite de la crèche à Couvet, la question de la sécurité et l'évacuation des enfants en cas d'incendie a été abordée avec le « professionnalisme » nécessaire ? Cette question est bien entendu aussi valable pour Môtiers et Fleurier.*

*Certes, il est bien fait mention de portes anti-feu, mais pour ce qui est de Couvet, placer une vingtaine d'enfants au 1er étage, avec une seule issue de secours, nous pose problème. L'ECAP a-t-elle déjà validé cette option et fournira-t-il toutes les autorisations nécessaires ?*

*Aussi et pour conclure et au risque de nous répéter, le projet qui nous est proposé ce soir doit constituer un premier pas et nous attendons du Conseil communal qu'il prenne toutes les dispositions nécessaires pour s'adapter à l'évolution des familles ».*

M. Vaucher (POP) indique que son groupe salue la volonté du Conseil communal de vouloir augmenter les places de crèche, même si comme l'ont relevé plusieurs groupes, il ne s'agit vraisemblablement que d'un premier pas puisque l'on reste sous-doté, en particulier pour le parascolaire. Son groupe regrette également l'investissement communal dans un immeuble privé et aimerait aussi savoir concernant les crèches d'entreprises, si certaines entreprises en ont mis en place ou mettront des structures à disposition de leur personnel. Y a-t-il une synergie possible entre diverses entreprises, qui s'intéresserait à cette solution ? Son groupe acceptera le rapport et l'arrêté qui leur sont soumis ce soir.

Le vice-président donne la parole à Mme Brunner.

Mme Brunner (cc) répond tout d'abord au groupe UDC. Effectivement, elle peut entendre qu'il regrette le fait qu'on doive louer des locaux privés alors que nous en avons des communaux à disposition dans d'autres villages, notamment à Saint-Sulpice. La problématique est que le parascolaire accueille les enfants de 4 ans que c'est sur Fleurier que nous avons le plus de demandes. Comme l'indique le rapport, nous avons fait une enquête de besoins pour connaître le nombre de places à prévoir. Celle-ci a révélé qu'il fallait ouvrir environ 15 places de parascolaire sur le site de Fleurier. Au niveau de l'école, il serait possible de les installer à Saint-Sulpice, mais cela veut dire qu'il faut organiser des trajets en minibus, ainsi que des accompagnantes pour amener les enfants sur le site à 08h00 pour l'école, aller les rechercher à 11h00 ou 11h30, les ramener à 13h00, les rechercher à 15h00 ou 15h30. Il faut chaque fois du personnel professionnel d'accompagnement et des frais de transports. Cela serait donc beaucoup trop coûteux, par rapport à l'utilisation du site de Saint-Sulpice, de mettre en place une synergie telle que celle-ci au niveau de l'encadrement nécessaire en personnel et des frais de transports, etc. Mme Brunner prend note

de cette remarque mais confirme que cela n'est pas possible avec une organisation de parascolaire à côté d'une école.

Ensuite, par rapport aux remarques de Mme Vaucher (Les Verts), il est dit qu'un simple téléphone à la directrice est un peu léger pour dire qu'on manque de place. Il est très difficile maintenant de prévoir l'avenir, combien de places il faudra prévoir, à quel délai ? Mme Brunner peut certifier que tant le site de Couvet que celui de Fleurier sont suffisamment grands pour ouvrir de nouvelles places en cas de demandes. Puis, faire des statistiques sur des arrivées d'éventuels habitants est très coûteux, cela voudrait dire est-ce que vous avez l'intention de vous installer dans le Val-de-Travers, avez-vous des enfants petits ou grands, quel est votre intention de les mettre dans une structure pré ou parascolaire ? Il est très aléatoire de partir sur des enquêtes. Nous avons mené une enquête sur Fleurier car on savait que c'est là qu'il y a du besoin, des demandes. On ne peut malheureusement pas ouvrir des sites dans tous les villages car cela serait beaucoup trop coûteux. On encourage les parents, dans les plus petits villages, à faire appel à l'Association des mamans de jour. En effet, ces structures sont aussi surveillées et contrôlées. Elles permettent une organisation beaucoup plus souple que celles des sites que l'on connaît dans la commune.

Ensuite, pour répondre à M. Vaucher (POP), la synergie avec des crèches d'entreprises ou des places pour les entreprises. En rédigeant ce rapport, Mme Brunner s'est approchée de M. Maurizio Ciurleo, le directeur des réseaux des Fleurons, pour savoir s'il était nécessaire de prévoir des places pour les différentes entreprises que nous connaissons et qui se développent dans le Val-de-Travers. Il lui a répondu qu'ils avaient fait eux-mêmes de leur côté des différentes recherches, qu'ils avaient sollicité les collaborateurs pour savoir s'il était nécessaire de créer quelque chose. Il en ressort qu'il n'y a pas de demandes dans les entreprises de Val-de-Travers pour créer des places de crèches d'entreprises. La préoccupation première des Fleurons est d'organiser du covoiturage, des déplacements, de permettre une meilleure synergie au niveau de l'arrivée et des départs des collaborateurs, mais il n'y a pas de demandes spécifiques pour l'accueil préscolaire. Il est difficile de faire de l'accueil parascolaire pour les autres enfants des collaborateurs qui viennent travailler sur les sites de Fleurier et autre car les enfants vont au parascolaire à l'endroit où ils sont scolarisés. Donc l'offre du parascolaire est vraiment rattachée à l'école du village. Nous avons investigué la question, mais aucune demande particulière n'a été faite par les Fleurons.

Le vice-président redonne la parole aux groupes.

Mme Vaucher (Les Verts) souhaite que Mme Brunner réponde à sa question, à savoir si des démarches auprès de l'ECAP ont été réalisées.

Mme Brunner (cc) confirme qu'il y a effectivement eu des visites préalables. C'est un architecte qui a préparé le projet, l'ECAP est donc venu visiter les lieux et a donné toutes les garanties nécessaires pour l'ouverture d'un site parascolaire au premier étage.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail puis au vote d'ensemble. **C'est par 33 oui et 5 abstentions que le Conseil général approuve le rapport sur la politique communale d'accueil extrafamilial incluant un crédit de fr. 150'000.- pour les structures pré et parascolaire sur 3 sites**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## 8. QUARTIER DU PONTET (COUVET)

**A) CREDIT DE FR. 850'000.- POUR REALISER LES EQUIPEMENTS DE LA RUE DU BURCLE**

**B) CREDIT DE FR. 192'000.- POUR LE RACHAT D'UNE SERVITUDE D'INTERDICTION DE BATIR GREVANT LE BIEN-FONDS NO 3422**

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture (DTVAC).

M. Mermet (cc) rappelle que ce sujet avait déjà été abordé il n'y a pas très longtemps, notamment pour la question de l'alignement puisque celui-ci est une décision qui appartient au Conseil général qui a approuvé ce projet. Le Pontet est un quartier d'immeubles dans le cadre d'une planification à haute densité. Le plan de quartier sera présenté à la Commission d'urbanisme la semaine prochaine. Aujourd'hui, nous avons déjà des contacts avec des investisseurs qui aimeraient développer des projets, notamment des coopératives, des appartements protégés et des PPE. Le projet prévoit d'équiper aussi la rue du Burcle. La mise en œuvre des équipements est nécessaire au quartier du Pontet, mais est aussi quelque chose d'essentiel puisqu'on va profiter de l'occasion pour remettre en état la route mais aussi la mettre en séparatif. Il faut relever qu'actuellement l'évacuation des eaux n'est pas en séparatif, mais en unitaire. Elle l'est tellement qu'elle doit être la seule rue au Val-de-Travers où les eaux des égouts vont directement dans la rivière, juste en dessous de la gare. Cette situation nous amène quelques fois des courriers un peu courroucés de gens qui trouvent que ce n'est pas très sexy de retrouver des papiers toilettes juste en dessous de la gare à Couvet.

La partie évacuation des eaux claires de ce projet a été reprise du crédit global sur le PGEE qui avait été voté par le Conseil général. Il s'agit d'un montant d'environ fr. 200'000.-. Puis il y a toute la partie équipement même de cette rue. C'est-à-dire à la fois ce qui est dessous, les conduites et les alimentations, qui sont décrites dans le projet technique de manière assez claire. La mise en état de la route après travaux et la création de cette zone de mobilité douce, notamment pour les piétons, les poussettes, le long de rue du côté du futur quartier du Pontet sont aussi prévues. Ceci est un élément important que M. Mermet désire mettre en œuvre dès le printemps prochain, de manière à permettre le développement de ce quartier. C'est aussi un élément important car dans le haut de la rue du Burcle, sur la droite, il y a un autre quartier qui pourrait s'ouvrir à la construction, en l'occurrence le Clos-Guyenet. C'est un plan de quartier qui date de l'époque de la commune de Couvet. Il est resté en sommeil pendant pas mal d'années pour différentes raisons. Aujourd'hui, avec les circonstances positives rencontrées par rapport au développement de Val-de-Travers, ce quartier et ces constructions pourraient démarrer aussi au printemps 2014. En tout cas les promoteurs sont dans le starting bloc pour construire déjà 2 immeubles dans une première phase au Clos-Guyenet. Les terrains ont déjà changé de propriétaire et c'est en train de repartir de ce côté-là.

L'autre aspect de cette demande est la demande de crédit, puisqu'à l'époque la commune de Couvet avait racheté ce terrain qui recouvre le quartier du Pontet dans le cadre d'une faillite, et comme elle était extrêmement parcimonieuse de ces deniers, elle avait réussi à négocier un prix d'achat très bas, soit fr. 5.- le m<sup>2</sup>. Il est extrêmement bas pour du terrain à bâtir, avec néanmoins une servitude de non-construire qui peut être rachetée pour fr. 10.- le m<sup>2</sup>, ce qui fait que nous pouvons imaginer que les communes de Couvet et de Val-de-Travers ont racheté ce terrain fr. 15.- le m<sup>2</sup>. M. Mermet félicite la commune de Couvet de la pertinence de son choix de l'époque quand elle a investi sur ces terrains. Même si c'était un peu décalé dans le temps, aujourd'hui on voit tous le sens que ça peut avoir, notamment parce que ce quartier est très bien situé, très proche de la gare, très ensoleillé. Ainsi, ce projet va pouvoir se développer dans de bonnes conditions.

M. Mermet demande au Conseil général de bien vouloir accepter ce crédit pour les équipements et celui nécessaire au rachat de la servitude de non-construire. Cela nous permettra, dès le printemps prochain, de mettre en œuvre, d'abord l'équipement, puis, de permettre aux investisseurs de lancer la construction des premiers immeubles sur cette zone du quartier du Pontet.

Le président donne la parole aux différents groupes.

M. Alban Gashi (PS) prend la parole en ces termes : « *Le groupe PS approuve et est heureux de voir ainsi ce nouveau projet aller de l'avant, lequel contribuera au développement de la commune. On peut aussi se réjouir que de l'habitat en coopérative soit envisagé* ».

M. Wyss (PLR) prend la parole à son tour : « *Concernant le nouveau développement du quartier du Pontet il nous paraissait aussi indispensable d'adapter les égouts, les services et l'accès avant le démarrage de la construction du nouveau quartier.*

*Le groupe PLR s'est donc prononcé favorablement et à l'unanimité des membres présents aux deux demandes de crédit ».*

M. Chédel (UDC) s'exprime également : « *Après lecture du rapport sur le Quartier du Pontet demandant un crédit pour l'équipement, l'UDC accepte l'entrée en matière.*

*Tous les partis ont accepté le 23 septembre 2013 à la séance extraordinaire du Conseil général la modification partielle du plan d'alignement sur le Pontet du village de Couvet. Nous voici avec les chiffres pour équiper cette parcelle.*

*Une fois tout additionné les frais d'équipement, cela revient à fr. 30.- le m<sup>2</sup>, ce prix est raisonnable.*

*Après avoir équipé déjà d'autres terrains sur la commune, où en sont les travaux et quel est le prix du m<sup>2</sup> de ces terrains ?*

*Le groupe UDC acceptera le crédit tel qu'il est proposé et nous remercions l'auteur de ce rapport fort détaillé ».*

M. Santiago (Les Verts) parle à son tour : « *Nous sommes favorables à la première demande de crédit, car il est évidemment essentiel de pouvoir disposer de logements coopératifs et d'appartements protégés. Mais entre nous, fr. 850'000.- + fr. 192'000.-, soit plus d'un million pour pouvoir équiper cette ruelle du Burcle, d'à peine 200 mètres de long, cela nous semble bien cher quand bien même cela permet de rattraper le retard en équipement.*

*En 2001, l'UBS avait obtenu un droit de servitude de non bâtir ; que la commune de Couvet avait par ailleurs accepté de racheter en cas de besoin pour fr. 190'510.-.*

*Mais à notre connaissance entre cette époque et 2013, il y a eu certes la fusion des communes du Vallon, mais aussi et surtout ce que d'aucun qualifie de crise financière majeure.*

*Les grandes banques ont dû être sauvées grâce à des fonds et des garanties publiques, et à présent elles sont enfin contraintes de cesser leurs activités de soutien à la fraude fiscale.*

*D'où nos questions toutes empreintes de notre naïveté légendaire :*

*Le Conseil communal a-t-il essayé de faire renoncer ou diminuer le prix du rachat de la servitude ?*

*L'UBS serait-elle disposée à faire un geste qui pourrait redorer son image ou veut-elle continuer à faire comme si de rien n'était ? »*

Le vice-président invite M. Mermet à répondre à ces diverses questions.

M. Mermet (cc) remercie les groupes pour l'accueil assez largement favorable à ce projet. Il est vrai qu'aujourd'hui il y a une pression, un développement, des attentes, des échos favorables d'une part des investisseurs et aussi des banques par rapport au développement au Val-de-Travers. Nous nous en réjouissons, c'est vrai que c'est quelque chose d'important. Pour reprendre les différentes interventions, ce coût d'équipement peut paraître élevé, mais par rapport à ce que ça coûte pour équiper des zones, nous sommes dans des proportions tout à fait raisonnables. Puis, il faut savoir aussi que, non seulement on équipe, mais on corrige en même temps une situation qui était complètement inacceptable. S'il n'y avait pas eu ce développement de quartier nous aurions dû réaliser une part importante de ces travaux, ne serait-ce que pour cesser d'envoyer les eaux des

toilettes dans l'Areuse. Si l'on avait fait cela uniquement pour les maisons de la rue du Burcle, le coût par logement eut été extrêmement élevé. Dans ce cas de figure, nous arrivons à tout coordonner et cela prend tout son sens car c'est un investissement qui va être largement rentabilisé.

Concernant la question de M. Chédel (UDC) sur le prix des terrains ailleurs dans Val-de-Travers, aujourd'hui nous n'avons pas beaucoup d'éléments très parlants si ce n'est ce que nous pratiquons à Buttes où là nous sommes à fr. 120.- le m<sup>2</sup> pour du terrain destiné à l'habitat individuel. Aujourd'hui, fr. 120.- ne paraît pas du tout excessif. Il y a 2 ans, lorsque nous en avons parlé, cela avait un peu ému une partie du Conseil général, mais aujourd'hui, cela paraît raisonnable. L'attention du Conseil communal va plutôt non pas d'augmenter les prix mais plutôt d'avoir une politique qui soit raisonnable, de manière à éviter que l'activité nouvelle du Val-de-Travers ne crée une espèce d'effervescence qui pourrait amener à des dérapages. D'où l'idée que les terrains se vendent à des prix raisonnables et que les constructions puissent aboutir à des logements avec des prix raisonnables, sans qu'il n'y ait de dérives, mais en permettant l'investissement dans des situations acceptables. C'est le cas aujourd'hui avec les prix que nous pratiquons.

Par rapport à l'intervention de M. Santiago (Les Verts), M. Mermet précise que nous sommes inscrits au Registre du commerce et cela n'est pas contesté. En gros, la commune de Couvet a signé une reconnaissance de dettes. Par contre, manifestement l'UBS est une grande banque qui fait beaucoup de choses aux Etats-Unis et ailleurs, mais l'UBS à Fleurier n'a pas tout à fait la même clientèle. Ce n'est pas tout à fait le même marché et cela ne doit pas être la même section de la banque. Par contre l'UBS à Fleurier, à l'instar des autres banques du Val-de-Travers, la Raiffeisen et la Banque Cantonale, sont aujourd'hui plutôt actives sur le marché immobilier local et perçoivent de manière extrêmement positive notre développement et accompagnent les projets d'investissement au Val-de-Travers de manière très positive. M. Mermet n'a donc pas négocié ces fr. 10.- qui sont inscrits au Registre du commerce. Oui les banques et notamment l'UBS, mais aussi la Raiffeisen et la Banque Cantonale, qui sont les 3 banques vraiment bien implantés dans le Val-de-Travers, ont une politique active et de soutien au développement immobilier dans le Val-de-Travers.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée sur les deux arrêtés, le président passe à l'examen de détail puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de fr. 850'000.- pour réaliser les équipements de la Rue du Burcle et par 37 oui et 2 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de fr. 192'000.- pour le rachat d'une servitude d'interdiction de bâtir grevant le bien-fonds no 3422, tels que proposés par le Conseil communal.**

---

## 9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Yves Fatton (cc) informe le Conseil général que les différents chantiers qui ont été ouverts sur la Maison de l'Absinthe et le Collège Jean-Jacques Rousseau à Longereuse avancent normalement. Pour ce qui est de la Maison de l'Absinthe les travaux n'ont pas rencontré de difficultés et pour ce qui est du CVT, l'ensemble des travaux sur l'enveloppe est quasiment terminée. Nous avons encore 2 fenêtres à poser avant Noël, mais le bâtiment est bien entendu hors-gel et chauffé. Nous voyons déjà les conséquences de ces travaux sur les frais de chauffage et les améliorations sur le confort de tous les jours.

---

## 10. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

---

## 11. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

### 13. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Aucune interpellation et question n'est présentée par le Législatif.

---

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse.

Avant de lever la séance, le vice-président salue la présence de l'Association « Un grand rêve d'avenir », représentée ici par Mme la Députée Johanne Lebel-Calame et M. Jean-Claude Perrin, qui ont quelques livres à vendre. Pour les personnes intéressées, elles peuvent s'avancer vers ceux-ci après la levée de la séance. Il souhaite à toutes et tous une excellente soirée. Il lève la séance à 21h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE VICE-PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Alexandre Willener

Nathalie Ebner Cottet

#### **Motions en suspens :**

- ✓ PS : « Favorisons le développement de l'énergie photovoltaïque à Val-de-Travers », acceptée par le CG lors de sa séance du 25 mars 2013